Hoerdt, le 20 septembre 2017

COMMUNE DE
Hoerdt
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 13 septembre 2017 *transmise le : 13 septembre 2017*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 20*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Nathalie GRATHWOHL, Maurice DONTENVILLE, Christiane SAEMANN, Michèle RUDOLF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur Didier KLEIN,
Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne procuration à Monsieur Roland SCHURR,
Monsieur Grégory GANTER qui donne procuration à Madame Florence NOBLET,
Madame Doris PFLUMIO,
Messieurs Emmanuel DOLLINGER, Claude RIEDINGER.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » : approbation de l'APS.
6. Patrimoine bâti : approbation d'une convention de partenariat avec le département.
7. Association foncière : désignation des membres titulaires et suppléants.
8. Approbation d'une servitude de passage.
9. Déclassement de matériels.
10. Rapport d'activités Electricité de Strasbourg.
11. Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du Bassin Rhin-Meuse : avis.
12. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie GRATHWOHL est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

12/07/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors du bureau de la MAPAD.
08/08/2017	Madame Nadia STOLL a participé à la commission d'attribution des logements de la SIBAR.
20/08/2017	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du vin d'honneur organisé à l'occasion de l'exposition canine internationale à l'hippodrome de Hoerdt.
26/08/2017	Marche du Messti.
27/08/2017	Jeux inter-sociétés du Messti.
30/08/2017	Marché annuel « Johrmärik » au village.
30/08/2017	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la soirée de rentrée du département du Bas-Rhin à l'Hôtel du département à Strasbourg.
05/09/2017	Monsieur le Maire, Madame Marie GEISSLER, Madame Nadia STOLL, Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN, Madame Florence NOBLET et Monsieur Daniel MISCHLER ont visité l'école maternelle « les Courlis », la crèche « les Lutins », le groupe scolaire « Im Leh », et le périscolaire « les Marsupiots ».
05/09/2017	Commissions réunies
08/09/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors des 25 ans de l'entreprise Médiaco dans la zone industrielle de Hoerdt.
09/09/2017	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors de la réunion de rentrée de l'école de musique.
12/09/2017	Sortie annuelle des séniors.
13/09/2017	Madame Nadia STOLL a assisté au conseil d'administration de la crèche.
14/09/2017	Monsieur le Maire et Monsieur René WOLFHUGEL ont animé une réunion des riverains du chantier rue de la Tour.
16/09/2017	Monsieur René WOLFHUGEL a représenté la commune lors de la réunion avec la SNCF au sujet d'un deuxième accès au quai de la gare.
16/09/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune à l'assemblée générale ordinaire de l'Inter-clubs Country du Grand Est.
16/09/2017	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du vin d'honneur organisé à l'occasion de l'exposition de la société d'aviculture de Weitbruch .
18/09/2017	Madame Marie GEISSLER a assisté au Conseil de fabrique du presbytère catholique.
18/09/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors des 100 ans d'Habitat de l'Ill à la Wantzenau.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ REHABILITATION DE L'ANCIENNE BRASSERIE A LA COURONNE : APPROBATION DE L'APS

Présentation du projet de réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » par Monsieur Antoine CRUPI, architecte.

Le parti pris architectural est de conserver une certaine transparence entre le parvis et le jardin situé à l'arrière du site, tout en travaillant au sol avec les mêmes matériaux.

La superficie de la stub est de 46 m2, avec un office de 15 m2 et une circulation donnant sur l'espace salle de réunion de 10 m2.

Les toilettes mixtes disposent de 4 m2. Il s'agit de toilettes d'appoint qui permettent à la brasserie de fonctionner de manière autonome par rapport à l'espace muséal et à la salle de réunion, avec la création d'un escalier de secours entre l'office et les toilettes de manière à pouvoir évacuer le public en cas de besoin.

A l'arrière du nouveau bâtiment du musée, il est prévu d'installer un bâtiment en limite séparative sur tout le long comprenant un atelier, un espace de stockage, ainsi qu'une chambre froide et un local pour les poubelles. La toiture sera végétalisée.

Monsieur Antoine CRUPI prévoit un traitement identique que le musée, avec un dallage en béton et armature en bois.

Le Conseil Municipal se prononce pour inverser la disposition des locaux, avec la chambre froide et le local poubelles accolés au musée.

Il est prévu la création d'un jardin et d'un potager pédagogique à l'arrière du site.

A l'étage, il est proposé un traitement architectural identique dans le prolongement et la continuité du musée permettant des expositions temporaires, tout en prévoyant la possibilité de fermer l'espace si nécessaire. L'espace disposera du même traitement acoustique. Les murs et sols seront traités dans le même esprit que le musée. Le sol sera rehaussé de manière à être de plain-pied avec l'ensemble du bâtiment de la maison des arts et du patrimoine.

Il est proposé d'installer des fenêtres en bois et d'effectuer un travail d'isolation intérieur sur le bâtiment actuel de l'ancienne brasserie.

Les fenêtres en façades devraient s'ouvrir sur l'espace public si nécessaire.

Il est également prévu de remplacer la toiture et d'y installer le même type de tuiles que celui qui a été installé au musée.

Il s'agit d'avoir un traitement patrimonial de l'ensemble, avec reprise des colombages et des enduits extérieurs.

Pour ce qui concerne la brasserie, il est proposé de traiter son intérieur façon années 1970 modernisé, avec éventuellement la pose d'un terrazzo ou la pose d'un parquet dans la même veine que celui posé au musée.

La stub pourra fonctionner indépendamment et disposera de deux accès sur l'espace de la salle de réunion. Elle disposera de trois frigos de bar ainsi que d'un four pour réchauffer les aliments.

La porte d'entrée centrale sera condamnée, mais complétement réhabilitée et retravaillée.

Monsieur Antoine CRUPI indique que 140 m2 sont aménagés et qu'environ 70 m2 feront l'objet de nouveaux aménagements.

Le coût estimé des travaux est de 996 438,00 € HT.

Les travaux devraient durer 9 mois et la livraison est prévue pour mars 2019.

Monsieur Jacky WOLFF souhaite que le projet prévoit la réalisation d'une pente douce du parvis vers le bâti afin de permettre l'installation de bancs et de chaises lors de l'organisation de manifestations.

Monsieur Daniel MISCHLER s'interroge sur la création ou non de plusieurs sorties de secours au niveau de la brasserie. Monsieur Antoine CRUPI indique que ce point sera abordé avec le bureau de contrôle technique.

L'accès des personnes à mobilité réduite est prévu au niveau des deux entrées de la brasserie, de plain-pied.

Il est indiqué que des poteaux intérieurs ont été prévus au niveau de la salle de la stub pour soutenir la verrière qui sera retravaillée.

Madame Christiane WOLFHUGEL sollicite de l'équipe de maîtrise d'œuvre qu'un traitement soit opéré de manière à permettre à l'exploitant de la brasserie de stocker ses affaires personnelles.

Lors de sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de l'opération de réhabilitation de l'ancienne brasserie « A La Couronne ».

Par délibération du 2 mai 2017, l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet a été désignée.

Il s'agit de :

- Antoine CRUPI architecte à Colmar,
- HAGENMULLER, bureau d'études structure,
- BMA INGENIERIE, bureau d'études électricité,
- SOLARES BAUEN, bureau d'études fluides,
- C2BI, économiste,
- SCENE ACOUSTIQUE, acousticien,
- ARC EN SCENE, muséographe.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet sommaire, tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU la délibération du 2 mai 2017 confiant la mission de maîtrise d'oeuvre à Monsieur Antoine CRUPI, architecte,

VU l'avant-projet sommaire, tel que présenté,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet sommaire, tel que présenté, sous réserve de prendre en considération les observations émises et d'apporter les modifications demandées,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et/ou de toute autre instance susceptible d'accorder des subventions pour ce genre de projet,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

6/ PATRIMOINE BATI : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas contractualiser sur le dispositif PIG rénov habitat, dans la mesure où la commune n'a pas suffisamment de visibilité en la matière en termes de prise en charge financière.

Par contre, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de partenariat avec le département pour ce qui concerne le dispositif relatif à la rénovation des fermes et bâtiments remarquables dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti ancien de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental concernant la valorisation du patrimoine bâti, permettant ainsi à la Commune de subventionner, comme c'est le cas depuis plus de 15 ans, les propriétaires de maisons remarquables préalablement recensées et référencées .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention partenariale avec le Conseil Départemental, telle que présentée,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de la convention partenariale avec le Conseil Départemental, telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à la signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

7/ ASSOCIATION FONCIERE : DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Monsieur le Maire indique que l'association foncière s'est dotée de nouveaux statuts et qu'il y a lieu de renouveler son bureau.

Monsieur René WOLFHUGEL indique qu'il y a lieu de convoquer une Assemblée Générale tous les deux ans, sachant que l'association foncière se charge de la gestion des chemins après remembrement.

Monsieur le Maire ajoute que le concessionnaire du projet de Grand Contournement Ouest financera la création de chemins nouveaux dans le cadre du remembrement à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner trois titulaires et deux suppléants propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non afin de siéger au bureau de l'association foncière.

Le bureau de l'association foncière comprend également, conformément à l'article R 133-3 du Code rural, Monsieur le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui.

Pour information, ont été proposés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace aux fins de siéger auprès de l'association foncière :

Monsieur Emmanuel DOLLINGER,
demeurant 10 rue de la Wantzenau à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Etienne GRATHWOHL,
demeurant 8 rue des Aulnes à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Richard ARBOGAST,
demeurant 35 rue de la Wantzenau à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Gilbert KLEIN,
demeurant 12 Petite rue à 67720 HOERDT, membre suppléant,
Monsieur Christophe KLEIN,
demeurant 100 rue d'Eckwersheim à 67720 HOERDT, membre suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article R 133-3 du Code rural,

après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Antoine JUND,
demeurant 12 rue Hasloch à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Albert RIEDINGER,
demeurant 31 rue du Traîneau à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Jacky WOLFF,
demeurant 8 rue de Bietlenheim à 67720 HOERDT, membre titulaire,
Monsieur Alfred WURMEL,
demeurant 13 rue des Haies à 67720 HOERDT, membre suppléant,
Monsieur Laurent WAEFFLER,
demeurant 24 rue d'Eckwersheim à 67720 HOERDT, membre suppléant.

8/ APPROBATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant les parcelles sises à Hoerdt, section 61 n°321 au lieudit « rue de la République » et n°322 au lieudit « Lerchenberg », dans le cadre de la construction de la STEP unique à Weyersheim.

Les travaux ont nécessité la pose de collecteurs d'assainissement et de postes de refoulement visant à transférer les effluents des différentes communes sur le site.

La Communauté de Communes de la Basse Zorn souhaite régulariser cette situation par le biais de servitudes de passage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant les parcelles sises à Hoerdt, section 61 n°321 au lieudit « rue de la République » et n°322 au lieudit « Lerchenberg ».

Adopté à l'unanimité.

9/ DECLASSEMENT DE MATERIELS

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du matériel figurant en annexe.
Il s'agit ainsi de réformer le matériel qui est hors d'usage et/ou qui n'a plus aucune utilité et/ou ne répond plus aux normes en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le déclassement du matériel, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue du déclassement du matériel et de sa destruction et/ou de sa vente, y compris aux enchères et/ou de sa reprise.

Adopté à l'unanimité.

10/ RAPPORT D'ACTIVITES ELECTRICITE DE STRASBOURG

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2016 d'Electricité de Strasbourg.

VU le rapport annuel 2016 d'Electricité de Strasbourg,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 d'Electricité de Strasbourg.

11/ STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU DU BASSIN RHIN MEUSE : AVIS

Les Lois MAPTAM et NOTRe ont institué l'exercice des compétences GEMAPI par les EPCI à compter du 1er janvier 2018 et le transfert automatique des compétences Eau et Assainissement aux EPCI à compter du 1er janvier 2020.

Pour accompagner ces prises de compétences, le législateur a demandé aux Préfets coordonnateurs de bassin d'arrêter un document d'accompagnement du Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) qui exprime la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau.

Un tel document a été élaboré par un groupe de travail pour le bassin Rhin-Meuse et a été soumis au Comité de bassin le 30 juin dernier.

Un avis favorable ayant été exprimé par celui-ci, il convient à présent de soumettre le document aux collectivités et à leurs groupements afin qu'ils expriment leurs éventuelles observations. Celles-ci doivent être transmises par voie électroniques au Préfet avant le 30 septembre 2017.

La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau comprend :

- un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;
- des propositions d'évolution des modalités de coopération entre les collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

Cette stratégie est établie avec, comme objectifs :

- la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau ;
- la rationalisation du nombre de syndicats (extension de périmètres, fusion, ou disparition des syndicats).

VU le document d'accompagnement du Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) qui exprime la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau,

après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 12 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 8 rue des Erables
- 6 Domaine de la rose des sables
- 2 rue de l'Energie
- 18 rue des Peupliers
- 9 rue du Cheval noir
- 6 rue de la Tour
- 14 Grand rue

- Portes ouvertes à la bibliothèque

Les portes ouvertes de la bibliothèque auront lieu samedi 23 septembre prochain, à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants et de la bibliothèque municipale.

De nombreuses animations seront proposées, ainsi que de la petite restauration.

Sont notamment prévus :

- des visites découverte de la bibliothèque
- la présentation de la bibliothèque en ligne
- l'heure du conte à 14 h 15, 15 h 15 et 16 h 15
- un atelier lecture pour les tout petits par les conseillers municipaux enfants
- des jeux de société
- un atelier créatif, avec la création de marque pages et de dessins

- Ecole pour tous

Monsieur le Maire indique qu'il a été contraint de prendre un arrêté portant fermeture de l'établissement suite à la visite de la commission de sécurité fin juillet, au regard des conclusions de la commission qui a pointé un certain nombre de manquements.

L'exploitant a néanmoins ouvert sa structure le 21 août dernier, en violation de l'arrêté de fermeture.

Les parents informés ont pris l'initiative de s'organiser et notamment de procéder au déménagement des affaires qui obstruaient les couloirs et autres espaces de passage.

Un rapport établi par un bureau d'étude a été déposé par l'exploitant début de semaine en vue du classement de la structure en ERP 4ème catégorie.

Dès que possible, la commune sollicitera le passage de la sous-commission de sécurité, dès lors que l'ensemble des documents sollicité sera mis à la disposition du Service départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

- Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 octobre 2017 à 20 h.

- Commissions municipales

Commission Sport et loisirs mardi 26 septembre 2017 à 20 h.
Commission Fleurissement mercredi 27 septembre 2017 à 20 h.

- Jumelage

Madame Caroline MAECHLING indique qu'une délégation de Büttelborn sera à Hoerdt le week-end prochain, avec au programme une réunion de travail qui traitera notamment du processus de jumelage entre les deux communes à venir et qui prendra également la forme d'une visite de la bibliothèque municipale lors de ses portes ouvertes, du musée de la Wantzenau et du fort Rapp de Reichstett.

- Prairie naturelle – parcours de santé Hoerdt Geudertheim

Monsieur Laurent WAEFFLER sollicite de la commune d'agir pour que la prairie naturelle qui jouxte le parcours de santé de Hoerdt Geudertheim soit préservée, au besoin en y apportant quelques aménagements, de manière à ce que l'exploitant agricole n'empiète plus sur le terrain.

- Calendrier des fêtes

Samedi 23 septembre 2017 : Ecole pour tous.
Dimanche 24 septembre : Ecole pour tous.
Dimanche 1er octobre 2017 : Courses premium tout galop.
Dimanche 15 octobre : Loto (un Espoir pour Gossi Gao).

Fin de la séance à 22 heures.